



Bulletin municipal de Marquay

Janvier 2024



2024

Gwendoline JOSSO
Sébastien BESSE

Infirmiers
Le lundi matin
☎ 06.87.21.19.71 / 06.43.89.00.91

Catherine LE BOURGCOQ-LEVEAU

Sophrologue
Le lundi
☎ 06.82.66.87.31

Magalie REGNER

Coiffure
Le mardi
☎ 06.48.38.97.70

Hélène JEANNEL

Chiropracteur
Le mardi après-midi
☎ 07.76.54.73.21

Elliot JEANNEL

Chiropracteur
Le mercredi matin
☎ 07.76.54.73.21

Jérôme CAMPUZAN

Massage de relaxation & bien-être
Le mercredi et samedi après-midi
☎ 07.81.58.14.03

Gwendoline JOSSO
Sébastien BESSE

Infirmiers
Le jeudi matin
☎ 06.87.21.19.71 / 06.43.89.00.91

Hélène MARCHAL

Psychologue
Le jeudi après-midi
☎ 06.65.65.62.05

Sonia DELIBIE

Esthétique
Le JEUDI
☎ 05.53.51.91.66

Christophe SERREC

Kinésithérapeute D.E
et Ostéopathe D.O
Le vendredi
☎ 06.81.14.80.43



Chères Marquayaises, chers Marquayais,

En ce début d'année 2024, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente en mon nom et au nom de l'ensemble du conseil municipal mes meilleurs vœux de santé et de bonheur. Que vos projets personnels, professionnels ou associatifs connaissent de belles réussites.

Je tiens à commencer cet édito par des remerciements très chaleureux à toutes les personnes bénévoles qui s'impliquent dans la tenue des permanences quotidiennes du dépôt de pain. Je voudrais remercier particulièrement Carine pour le temps investi tous les jours à passer les commandes de pain. L'arrêt brutal du bar épicerie en février dernier a modifié profondément notre vie au quotidien. Nous avons perdu collectivement un lieu de rencontres et de partages, véritable poumon de notre village. Le dépôt de pain, mis en place par l'amicale et tenu par des bénévoles, a permis de maintenir provisoirement ce lien. L'ensemble du conseil est pleinement engagé sur ce dossier et nous suivons de près les avancées. Nous souhaitons vivement qu'un repreneur fasse revivre rapidement ce lieu.

Dans l'attente d'une résolution pour le bar épicerie, nous avons arrêté les travaux initialement prévus cette année dans l'ancienne salle du restaurant de l'Esterel. En attendant, nous continuerons à faire vivre le dépôt de pain où des échanges différents, mise à disposition de légumes ou gourmandises..., ont parfois vu le jour entre bénévoles et usagers.

Vous trouverez dans ce bulletin le détail des travaux réalisés au cours de cette année : fin des travaux de l'église, réfection de la salle de bain du presbytère, travaux de voirie, travaux sur les chemins, nettoyage du bourg...

Des travaux de voirie ont aussi été réalisés en régie par la communauté de commune. Cette année 2023, des projets divers ont été réalisés à l'échelle communautaire : ouverture du nouveau siège à Madrazès, ouverture de l'école de musique près de la médiathèque, ouverture de Sarlatech, espace de coworking et pépinière d'entreprise. Le nouveau PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) qui régit maintenant les demandes de permis de construire a été adopté début juillet ainsi que le RLPI (règlement local de publicité intercommunal) pour la publicité.

Pour l'année à venir l'équipe municipale souhaite réaliser plusieurs projets.

Les travaux de réfection de la toiture de l'ensemble salle des fêtes et école, où les bandeaux bitumeux seront remplacés par de l'ardoise, sont lancés. Lorsqu'ils seront terminés, nous devrions pouvoir mettre en place sur les parties plates de la toiture, des panneaux photovoltaïques. Cela nous permettra de réaliser des économies sur la facture d'énergie de l'ensemble du bâtiment. Nous allons aussi changer tous les éclairages actuels de ces bâtiments en passant à des éclairages Led.

Depuis quelques années, le nombre de réserve incendie aux normes diminue. Nous souhaitons installer différentes réserves incendie en des lieux stratégiques sur la commune de manière à défendre un maximum d'habitations.

Nous travaillons aussi sur la séparation de la réception de la poste et du secrétariat de la mairie pour améliorer la confidentialité de l'accueil.

En 2024, en coopération avec l'office du tourisme un parcours Terra Aventura va être créé. Il s'agit d'un parcours où la personne doit mener une petite enquête et qui conduit à une cache où la personne découvre une petite récompense. Ces parcours sont très prisés et cela devrait nous permettre de faire découvrir notre village à de nombreux visiteurs. Devrait être finalisée aussi une station trail réalisée par le département de la Dordogne. Celle-ci empruntera de nombreux chemins sur la commune et sera basée au château de Campagnac.

En cette fin d'année 2023, nous avons reçu le bilan du recensement qui a été effectué en février et mars. Nous sommes officiellement 601 habitants dans la commune de Marquay, soit 16 habitants de plus qu'au dernier recensement.

Nous avons aussi conservé notre fleur pour le label village fleuri. Le jury a apprécié tout le travail effectué : fleurissement à l'aide de boutures maison, zones de compostage, mis en place du troc de plante... Cela met naturellement en lumière le travail réalisé par Cyril au quotidien. Il sera récompensé par le prix du jardinier de l'année lors la cérémonie VVF 24 à Périgueux le 15 février prochain.

Je remercie chaleureusement tous les agents pour leur implication et leur travail. Je remercie aussi mes adjointes et adjoints, conseillères et conseillers. Tous ces projets ne pourraient pas voir le jour sans l'engagement de chacune et de chacun.

Je remercie enfin tous les membres des associations qui animent la vie du village tout au long de l'année et qui je n'en doute pas, animeront cette nouvelle année 2024 avec tout autant d'enthousiasme et pour laquelle je vous renouvelle mes meilleurs vœux.

Jean-Luc Astié



MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Contacts :

- ☎ 05 53 29 67 39
- @ mairie-de-marquay@wanadoo.fr
- Fax : 05 53 29 13 86

Horaires :

- du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h
- @ mairie-de-marquay@wanadoo.fr
- Fax : 05 53 29 13 86

En cas d'urgence :

- M. le Maire : ☎ 07 89 43 86 04
- M. le 1^{er} Adjoint : ☎ 06 83 59 33 88

Services publics
municipaux

BIBLIOTHEQUE

Contacts :

- ☎ 05 53 31 96 37
- @ bibliothequemarquay@orange.fr

Horaires :

- Toute l'année le vendredi de 15 h à 18 h
- De septembre à juin le mardi de 11 h à 12 h
- En juillet et août le dimanche de 10 h à 12 h 30

GARDERIE PERISCOLAIRE

Contacts :

- ☎ 05 53 29 67 17

Horaires :

- Tous les jours d'école de 7 h 30 à 8 h 15
et de 16 h 45 à 18 h 30

LOCATION SALLE DES FETES

- Salle : 150 €
- Vaisselle : 30 €
- Caution : 300 €
- Caution ménage : 50 €

LOCATION CHAPITEAUX

- 2 grands de 5 x 8 m : 80 €/ la journée
- Caution : 500 €

NOUVELLE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE



Spécialiste en articles de cave, bouchons, bouteilles en verre, casiers à bouteilles...

Carine Delibie & Virginie Verley

La Cavine 359 route de Lespeysse 24620 Marquay - ☎ 06 52 12 23 67 - 06 09 89 51 60



COMPTE-RENDUS RÉUNIONS

Séance du 23 janvier 2023

Participation de la commune aux contrats de mutuelle prévoyance des agents :

Le Conseil Municipal décide de participer à la mutuelle prévoyance dont bénéficient les agents, contrats conclus avec la MNT, Mutuelle Nationale Territoriale, à hauteur de 15 € par agent et par mois à compter du 1er février 2023.

Adhésion au service d'aide à la gestion des archives du CDG24 :

Le Centre de Gestion de Dordogne met à disposition un service d'aide à la gestion des archives moyennant une participation horaire de 45 €. Les collectivités étant dans l'obligation de conserver les archives municipales sous certaines conditions peuvent, si elles le souhaitent faire intervenir un agent pour une prestation de rangement. Le Conseil Municipal décide de passer une convention avec le CDG 24. Ce service interviendra fin d'année 2023 au sein de la mairie.

Orientations budgétaires/ Travaux à venir :

- Rafrâchir le couloir du réfectoire de l'école qui est en mauvais état
- Travailler sur la possibilité de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école
- Fin de la première tranche des travaux de l'Eglise pour fin mars 2023, commencer à envisager la deuxième tranche de travaux pour 2024 ou 2025.

Séance du 15 mars 2022

- Débat d'orientations budgétaires 2023 :

L'élaboration du budget 2023 étant en cours, Monsieur le Maire explique qu'il faudra prendre en compte l'augmentation des postes de dépenses eau et énergie dû à la hausse des prix de celles-ci.

Concernant les travaux importants à prévoir, le Conseil se met d'accord sur le fait que la rénovation de la toiture de l'école est une des priorités. Nous attendons la réception des premiers devis pour entamer les dossiers et procédures de demande de subvention. En l'état, ce projet est à prévoir pour 2024.

Pour l'Eglise, la première tranche étant à son terme, le Conseil envisage également de commencer la seconde tranche qui comprend la couverture en lauze côté sud, la réfection du dallage du chœur ainsi que la restauration de plusieurs vitraux. Cette seconde partie de travaux verra davantage le jour en 2025 plutôt que 2024, étant donné le caractère plus urgent de la rénovation de la toiture de l'école. Le changement du moteur de la cloche est en revanche à prévoir pour 2023.

L'entretien des chemins effectué par les agents municipaux ainsi que les élus pour cette nouvelle année budgétaire est évalué à environ 7 000 €. Il s'agit du Chemin de la Faurie ainsi que du chemin de la Station.

Des revêtements des routes doivent également être refaits comme le Chemin du Petit Bois, l'Allée des Peupliers, l'Impasse des Mimosas (bordures et ajustement de la chaussée), le Chemin de La Lande, le Chemin des Buis.

La remise à neuf de la salle de bain du Presbytère est aussi à prévoir pour environ 10 000 €.

L'augmentation des tarifs de la cantine ainsi que de la garderie sont à prévoir pour la rentrée 2023-2024, tarifs toujours alignés sur ceux de Tamniès.

Une tondeuse et une débroussailleuse doivent être achetées.

Les services d'archivage du CDG 24 doivent intervenir pour le tri et classement des archives communales qui n'ont pas été effectués depuis de nombreuses années. Cette dépense comprendra la prestation d'un agent du CDG 24, spécialiste dans la gestion des archives communales, pour un coût de 7920 € ainsi que l'aménagement et le matériel nécessaire pour ranger ces archives linéaires pour environ 2250 €, boîtes d'archives pour environ 400 € et chemises de dossiers pour environ 150 €. Le conseil Municipal décide de prévoir 12 000 € pour l'archivage de ces archives communales.



Vote des Taux d'imposition : On observe une augmentation générale de la valeur locative de 7.1 %. Le Conseil Municipal décide, à contre-courant des communes de notre département, et après de nombreux calculs de possibilités, de procéder à une baisse de ces taux 2023 de 1 %.

Budget annexe irrigation : Il faudra prendre compte en compte l'augmentation de 15 % des prix de l'électricité annoncé jusqu'ici.

Recensement de la population :

Le recensement de la population s'est parfaitement déroulé. Le Conseil Municipal est agréablement surpris de constater que beaucoup d'habitants se sont recensés en ligne pour un taux de 73.3 %. Les agents recenseurs, Brigitte Helaut et Sylvie Dubois ont été très efficaces dans leur fonction.

Le retour de l'Insee sur la population totale de la commune est attendu pour la fin d'année. Il semblerait que Marquay ait gagné quelques habitants.

Sujets divers abordés :

Repas des aînés : Le Conseil Municipal prépare la logistique de cette journée (menu, élus présents, nombre de participants...) qui aura lieu le dimanche 19 mars 2023.

Troc de Plantes : Il sera organisé à l'Esterel le 23 avril 2023.

Gratifieria : Ce vide grenier gratuit aura lieu le 11 juin 2023.

Date du vote du budget 2023 : Mercredi 5 avril à 18 heures

Séance du 5 avril 2023

- Vote des budgets 2023 (Communal, Irrigation, Assainissement, Lotissement) :

- Vote des comptes de gestion 2022
- Vote des comptes administratifs 2022
- Vote des affectations de résultats
- Vote des taux d'impositions 2023
- Foncier bâti : 43.02 %
- Foncier non bâti : 101.46 %
- Taxe d'habitation : 9.20 %
- Vote des budgets primitifs 2023 à l'équilibre

LE BUDGET COMMUNAL

Fonctionnement	510 851.59 €
Investissement	317 800.00 €

LE BUDGET IRRIGATION

Fonctionnement	70 375.63 €
Investissement	38 269.72 €

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	14 816.96 €
Investissement	38 921.97 €



Séance du 15 mai 2023

- Comptes administratifs et Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes :

Le Conseil Municipal prend acte des Comptes administratifs et rapport d'activité pour l'année 2022 de la Communauté de Communes.

- Approbation des statuts de l'Agence Technique Départementale 24 :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt de notre adhésion à l'Agence Technique Départementale de Dordogne qui propose de très nombreux services pour aider les collectivités dans leurs démarches administratives et techniques quotidiennes. Dans le cadre de cette adhésion, le Conseil Municipal approuve les statuts.

Stagiairisation de l'agent périscolaire et d'entretien :

Christine Bouchat qui officie à ce poste en contrat à durée déterminé depuis le 1er septembre 2022 peut prétendre à un passage en tant que stagiaire au bout de son année échue.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide la stagiairisation de cet agent pour le 1er septembre 2023.

Point sur la consommation électrique :

Monsieur Le Maire expose la nette augmentation du coût de l'électricité pour le point de la salle des fêtes et précise que pour cette année 2023, le kw/h s'élève à environ 0.50 cts d'euros pour les heures d'hiver et 0.18 cts d'euros pour les heures d'été affichant une consommation de 26 000 kw/h pour environ 13 000 euros.

Nouveaux conteneurs du Sictom :

Nous sommes toujours en attente de la réception et l'installation des conteneurs semi-enterrés. En effet, le Sictom rencontre un retard de livraison des matières premières composant les conteneurs. Une possibilité de début de travaux peut être envisagée pour juin. Le conseil Municipal prévoit de faire un accès pour les conteneurs situés au niveau du bourg.

Le Bar épicerie du bourg / le dépôt de pain :

Le Conseil Municipal échange sur l'avenir du bar épicerie ainsi que de sa liquidation envisageable et discute des possibilités qui permettraient de maintenir un service et un point de rassemblement dans le bourg en attendant d'éventuels repreneurs.

Séance du 11 juillet 2023

Création de poste d'adjoint technique (agent périscolaire d'entretien) :

Le Conseil Municipal décide la nomination Christine Bouchat stagiaire de la fonction publique à compter du 1er Septembre en tant qu'agent périscolaire d'entretien, poste sur lequel elle officie depuis le 1er septembre 2022.

Modification des tarifs de cantine et garderie :

La dernière augmentation des tarifs des repas de cantine avait été votée le 10 Juillet 2015.

En harmonie avec les tarifs de la cantine et de la garderie de Tamniès et afin que les tarifs soient uniformes au sein du regroupement pédagogique intercommunal le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs comme suit :

- Un repas : 2.20 €
- Une heure de garderie : 1.10 €
- Repas instituteurs : 4.40 €
- Personnes extérieures : 6.60 €

Redevance d'occupation du domaine public par Enedis 2023 :

La revalorisation pour 2023 est de 53.09 %, soit un forfait calculé et arrondi à 234 €. Le Conseil Municipal approuve.

Redevance d'occupation du domaine public par Orange 2023 :

Comme chaque année, les services d'Orange nous indiquent les tarifs à appliquer et le patrimoine de la commune, soit :
21.756 km d'artères aériennes pour 870.24 €

15.104 km d'artères souterraines pour 453.12 €

Un total de 1 323.36 € à multiplier par le coefficient d'actualisation 1.5649 pour l'année 2023 soit un montant de 2070.93 €.

Le Conseil Municipal approuve.



Radar pédagogique :

Un radar pédagogique a été installé du 1er au 30 juin au niveau du bourg afin de récolter les données concernant la vitesse de passage des véhicules. Le Conseil Municipal envisage de faire l'acquisition d'un de ces radars.

Point sur les travaux :

La salle de bain du Presbytère étant très ancienne et dans un mauvais état, des demandes de devis ont été faites pour sa rénovation. Ils viennent d'être réceptionnés. Il s'agit d'un devis d'un plâtrier et d'un devis pour les nouveaux ameublements. Le Conseil après en avoir pris connaissance décide de lancer les travaux de rénovation pour un montant d'environ 6000 € au lieu des 10 000 € prévus en début d'année.

Station d'épuration :

Jusqu'ici la compétence de la gestion de la station reste de notre ressort mais elle deviendra communautaire en 2026.

Un point sur les documents généraux sera fait la semaine prochaine avec les services de l'ATD, Agence Technique Départementale

Elaboration à venir du Plan Communal de Sauvegarde :

Le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Ce dossier étant demandé aux communes, le Conseil décide de se réunir le mardi 18 juillet pour son élaboration.

Séance du 11 septembre 2023

Vente d'une Parcelle du Lotissement AH 451 :

Le Conseil Municipal approuve la vente du lot n°2 du lotissement au prix de 37 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente chez le notaire.

Vente du chemin de la Nadalie / Vente du chemin de la Veyssarie :

Suite aux deux enquêtes publiques de ces chemins, le conseil se met d'accord sur les prix de vente et après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente chez le notaire.

Nomination d'un référent déontologue :

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la proposition du Centre de Gestion de la Dordogne de désigner un même référent déontologue de l' élu local par plusieurs collectivités et qui sera mis en place à compter du 1er juin 2023. Cette fonction se voit attribuée à M. Alain PARIENTE, Maître de Conférences en droit public à la faculté de droit de BORDEAUX. Ses missions seront d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local, ainsi que d'être, à la demande de l' élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

Le Conseil Municipal approuve le choix fait par le CDG 24.

Augmentation 2023 du loyer du Presbytère :

Le loyer des logements communaux pouvant être révisé sur la base de l'IRL du 2ème trimestre de l'année précédente, soit au plus de 3.60 % au 1er janvier 2023, le Conseil décide d'augmenter le loyer du Presbytère de 3.5 % soit 621 €.

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Alimentation en Eau Potable pour l'exercice 2022 :

Monsieur le Maire, présente le rapport pour l'exercice 2022 adopté par le Comité Syndical du SMAEP des Deux Rivières. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation par délibération.

Permanences des intervenants à l'Espace Santé :

Différents professionnels ont signé une convention avec la commune leur permettant d'intervenir gratuitement sur deux demi-journées à l'Espace Santé depuis maintenant plus d'une année. Suite à la demande de certains professionnels souhaitant effectuer des permanences plus importantes et compte tenu de la charge financière du local pour permettre son bon fonctionnement (électricité, internet, nettoyage des locaux), Monsieur le Maire soumet au conseil la possibilité de mettre en place un forfait de 50 € par ½ journée supplémentaire par mois pour les intervenants. Le Conseil Municipal approuve.



Médiation Préalable Obligatoire) :

Les Centres de Gestion doivent désormais assurer par convention une mission de Médiation Préalable Obligatoire à la demande des collectivités et établissements publics de leur ressort territorial. La collectivité adhérant à cette mission prend acte que les recours formés contre les décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de leurs agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Le Conseil Municipal, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Modification des tarifs de participation aux destructions de nids de frelons :

La société JOANNY intervient dans le cadre de la désinsectisation, liée aux nids de frelons asiatiques sur la Commune de Marquay. Vu la modification de leurs tarifs, revus à la baisse, le Conseil Municipal revient sur sa décision de prendre en charge 50 % du coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques chez un particulier en faisant la demande et décide désormais de prendre à sa charge la totalité des interventions que pourra faire l'entreprise JOANNY selon les nouveaux tarifs suivants :

- Nid dans un grenier : 80.00 € TTC
- Nid à hauteur de moins de 3 mètres : 60.00 € TTC
- Nid à hauteur de plus de 3 mètres : 60.00 € TTC + 2 € TTC par mètre

Avenir du bar/épicerie :

Le bar épicerie a été mis en liquidation il y a quelques semaines. A ce jour plusieurs repreneurs seraient intéressés par le rachat de ce commerce. Le dossier est géré par une société extérieure mais le conseil Municipal reste attentif à ce dossier et l'avenir de ce commerce.

Un blason pour la commune :

En juillet 2023, un héraldiste amateur, Jean-françois Binon, passionné par la création de blasons qu'il propose de faire gratuitement aux communes n'en possédant pas comme la nôtre, est venu vers nous. Après discussions et d'un commun accord, il nous a soumis, seulement quelques jours plus tard trois blasons, dont les significations ont un sens propre pour la commune de Marquay.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, choisi ce blason pour la commune :



Description héraldique du blason :

« Parti: au 1er mi-parti de gueules à trois lionceaux d'or armés lampassés et couronnés d'azur, au 2^e de sinople à deux clefs d'argent passées en sautoir et reliées par une chaîne du même , au II d'argent à la feuille de chêne de sinople posée en barre . »



Délégation du Droit de Préemption Urbain de la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir :

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) a été instauré sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des communes composant la communauté de communes et ce par délibération en date du 3 juillet 2023. Aussi, la Communauté de communes Sarlat a décidé en Conseil Communautaire du 2 octobre 2023 de déléguer à chacune des communes de la Communauté, le DPU sur les zones U et AU qui les concernent à l'exception des zones d'intérêt communautaire économiques, Ux, AUx et 2AUx. Elle conserve en revanche l'exercice du DPU sur les autres zones. En vertu de ces dispositions, la commune pourra alors exercer sur les zones décrites et par délégation de la communauté de communes ce Droit de Préemption Urbain pour réaliser toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la réalisation d'actions ou opérations d'aménagements. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les règles du DPU comme fixées par la CCSPN et décide d'user de son Droit de Préemption Urbain.

Convention d'affectation à des missions temporaires du Centre de Gestion de Dordogne :

Le Centre de Gestion de la Dordogne met à disposition en cas de besoin, du personnel temporaire pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles. Ces agents seraient gérés par le Centre de Gestion et payés par la commune. Pour la mise en place de ces recrutements, il est nécessaire de signer une convention avec le CDG24. Le Conseil Municipal, après avoir soulevé l'intérêt de passer cette convention autorise Monsieur le Maire à la signer.

Rénovation de la toiture du bloc école/salle des fêtes :

Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de rénover la toiture de l'école et de la salle des fêtes. Une délibération est prise afin de pouvoir autoriser le Maire à demander des subventions au Conseil Départemental et à l'Etat.

Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)- exercice 2022 :

Le SPANC est géré en régie directe par la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir depuis le 1er janvier 2005. Chaque année, le Conseil Municipal est tenu de délibérer en approuvant le RPQS que le SPANC communique sur les données de l'exercice précédent. Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, approuve ce rapport.

Nomination des nouveaux membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Il est obligatoire de renommer de nouveaux conseillers pour les trois prochaines années qui se réuniront avant chaque élection pour contrôler les listes électorales de la commune (entrées-sorties). Ils sont les suivants :

Conseillers Municipaux :

Titulaire : Claire VEYSSEYRE - Suppléant : Didier DELIBIE

Délégués de l'administration :

Titulaire : Didier KLIPFEL - Suppléant : Pierre-Yves VENANCIE

Délégués du Tribunal :

Titulaire : Brigitte CHOUCHERIE - Suppléant : Josiane VANDAELE

Défense incendie :

Compte tenu du fait que l'irrigation ne peut assurer la défense incendie, une réflexion sera menée en commission de voirie sur d'éventuels futurs déploiements de dispositif de protection incendie.

Prestation de nettoyage des archives communales du CDG :

Prévu pour décembre 2023, cette prestation débutera finalement le 2 janvier 2024 sur les mois de janvier et février.

Nouveaux containers du Sictom :

Les travaux de mise en place de nouveaux containers devraient se faire d'ici la fin de l'année. Une implantation devrait débuter par le site situé au carrefour de la route du Clauzel avec la départementale D6 et par le site situé au carrefour entre route de Bardenat et la départementale D6. La commune va préparer le chemin d'accès pour le site du Bourg et la mise en place se fera dans la continuité.



Séance du 20 novembre 2023

Décision modificative du budget communal :

Pour pouvoir payer les salaires ainsi que les charges salariales du mois de décembre, il manque au budget un montant d'environ 15 000 €. Il faut donc faire une décision modificative de budget créée comme suit :

15 000 € pris sur le chapitre 011 (compte fournitures de petit équipement) et basculé sur le chapitre 012 (rémunération du personnel).

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

Décision modificative du budget irrigation :

Cette décision modificative consiste à annuler un titre de souscription d'hectares mal imputé sur l'exercice précédent et d'augmenter les crédits de la ligne de subvention d'équipements afin de repasser ce titre sur l'exercice 2023. Le Conseil municipal approuve cette décision.

Décision modificative du budget lotissement :

Afin de pouvoir payer la dernière échéance de prêt de l'année, il manque au budget 35.40 €. Le Conseil Municipal approuve la décision modificative qui consiste à augmenter la ligne de crédit 1641 (remboursement du capital des emprunts) de cette somme.

Délibération Subvention et Don de la Fondation du Patrimoine :

La Fondation du Patrimoine nous fait part du versement des dons et de la subvention obtenue dans le cadre de la restauration de l'Eglise. Le Conseil Municipal prend la délibération d'acceptation selon les montants perçus soit :

- Un don de 19 894.16 € correspondant au montant recueilli par la collecte de dons.
- Une subvention de 4 000 €, correspondant au montant de l'aide accordée par la Fondation.

Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes y ayant contribué.

Délibération sur les heures supplémentaires et complémentaires des agents :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents communaux titulaires, non titulaires ou contractuels peuvent être amenés à réaliser des heures complémentaires (jusqu'à 35h) et/ou supplémentaires (à compter de la 36^{ème} heure). La compensation de ces heures peut être réalisée sous la forme de repos compensateur ou donner lieu à indemnisation. Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'instaurer les heures complémentaires et supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels.

Location du logement l'Esterel :

Le logement situé au 1er étage de l'Esterel sera reloué courant décembre par de nouveaux locataires.

Eclairage LED :

Afin de réaliser des économies d'énergies, le Conseil Municipal décide de changer tous les éclairages des bâtiments communaux en passant au LED, plus performant et plus économique.

Bulletin municipal :

Avec un peu de retard, il sera distribué dans les boîtes aux lettres fin janvier.

Séance du 18 décembre 2023

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif 2022 :

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le rapport.

Renouvellement contrat assurance CNP : assurance statutaire du personnel :

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2024.



Actualisation loyer logement Esterel :

Le loyer des logements communaux peut-être révisé sur la base de l'IRL du 2ème trimestre de l'année précédente. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'augmenter le loyer selon l'augmentation en règle possible sur l'année 2023 soit un loyer de 526.95 € au 1er janvier 2024.

Autorisation d'utilisation d'un quart des investissements N-1 avant le vote du budget :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget jusqu'à la limite de ¼ des investissements réalisés l'année N-1 soit un montant de 10 346.17 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à mandater des factures d'investissement à hauteur maximale de cette somme.

Sujets divers abordés

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ». Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime. Le Maire propose de donner 50 % du plafond prévu attribuable à chaque agent (plafond calculé selon le salaire et la quotité de travail de l'agent).

Le Conseil Municipal valide l'attribution de cette prime qui sera versée aux agents avant juin 2024.

Rénovation de la toiture de l'école/salle des fêtes de Marquay :

Un devis a été accepté par le Conseil Municipal et les travaux pourront commencer début juillet 2024.

Terra Aventura :

Suite à notre demande, la commune de Marquay a été retenue pour créer un parcours Terra Aventura.

Une petite commission municipale se réunira pour créer le circuit autour du bourg qui permettra de faire découvrir la commune aux participants.

Bibliothèque :

Suite à la réunion avec les services de la médiathèque de Sarlat, et puisque nous faisons partie du réseau des bibliothèques de la Dordogne, un point sur la bibliothèque a été fait. Celle-ci restera ouverte sur les deux créneaux horaires déjà proposés. Nous sommes cependant à la recherche de personnes qui seraient intéressées pour perpétuer ces vacations auprès de Josiane et Claire.

Si vous souhaitez vous faire connaître, merci de prendre contact auprès d'elles directement à la bibliothèque ou de contacter la mairie.



Les opérations habituelles au guichet :

- Retraits et dépôts d'espèces (montant limité)
- Dépôts chèques
- Achat de timbres, carnet de timbres collection, emballages colissimo et chronopost, enveloppes timbrées, chronopost, lettre suivie, enveloppes timbrées, etc....
- Veiller sur mes parents (visite du facteur + téléassistance, portage de repas, médicaments, ménage)
- Changement d'adresse
- Envoi et retrait lettres recommandées
- Forfait SIM sans engagement, carte prépayée nationale et internationale
- Tablette "Ardoiz"

Votre agence est connectée :

- LA BANQUE POSTALE

- Consulter et gérer vos comptes
- Prendre un rendez-vous avec un conseiller
- Découvrir les produits et services
- Forfait mobile + box

- LA POSTEMOBILE

- Ouvrir une ligne mobile (avec ou sans mobile)
- Gérer vos offres si vous êtes déjà client
- Renouveler votre mobile si vous êtes déjà client

- LES SERVICES PUBLICS

- S'informer sur les services publics
- Faire les démarches administratives
- Suivre vos démarches en ligne
- Déclaration de douane CN23 pour les colis à l'international



**Les Jeux Olympiques sont à l'honneur
avec la monnaie de Paris**

Les pièces sont disponibles à l'agence.



Visite du Jury des villes et villages fleuris

Le jury a effectué une visite le 15 Septembre 2023 pour le maintien de la fleur attribuée en 2018.

Le jury a apprécié le travail accompli par Cyril (agent communal) et la politique environnementale mise en place par la municipalité.

Tonte raisonnée, taille des arbres non systématique, repiquage de plants récupérés, etc...

La mise en place de la zone de compostage à l'école a été validée, celle de l'aire de voyage avec l'accès au carré potager et aromatique a fait son petit effet.

Le jury a encouragé la municipalité à poursuivre la création de réservations végétales dans les rues du bourg.

A réfléchir au renouvellement du patrimoine arboré autour du village.

La visite s'est clôturée dans une ambiance conviviale autour d'un verre.

Bonus : Cyril Chanet se verra remettre le prix du jardinier de l'année lors la cérémonie de remise des prix VVF 24 à Périgueux le 15 février prochain.

**L'ensemble du conseil municipal le félicite
pour son engagement.**

MARQUAY



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Après le succès de l'an dernier, nous vous attendons nombreux pour le deuxième troc de plantes
le 28 avril 2024

On échange gratuitement ses plants ou semences pour acquérir de nouvelles variétés de végétaux.



Pensez dès à présent à tout ce que vous pouvez partager
comme graines, semis, boutures ou autres.



Le jour J, venez avec vos plants (pensez à les étiqueter !), posez les sur les espaces de dons
et servez-vous de ce que vous n'avez pas pour diversifier votre jardin !



Venez partager vos plants, un café et la bonne humeur !



GESTION DES DÉCHETS, CE QUI CHANGE EN 2024

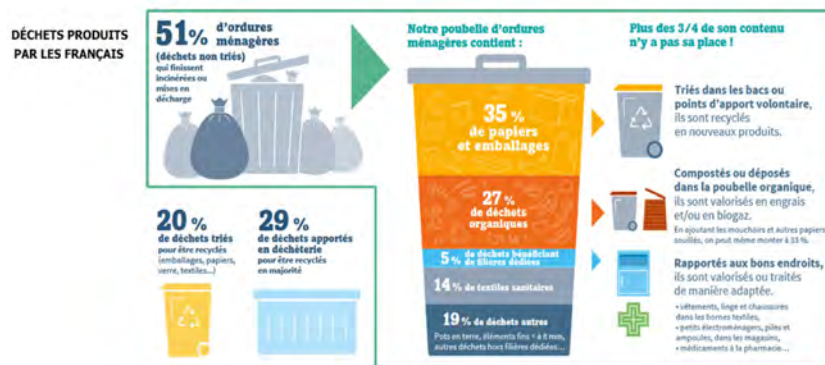
Pourquoi remplacer la TEOM par la Taxe Incitative ?

Parce qu'il est urgent d'agir et de diminuer les déchets enfouis ou incinérés ! Cela correspond aux enjeux fixés par la loi de 2015 sur la transition énergétique et la croissance verte.

Les nouvelles poubelles sont en phases d'installation sur la commune. Pour le moment, nous restons cependant sur le système de la TEOM.

A l'heure actuelle, la Teom est basée sur la base de la valeur locative cadastrale.

La Redevance Incitative, par son aspect incitatif justement, a pour objectif de réduire la masse d'ordures ménagères enfouies et incinérées : ceux qui jettent plus de sacs noirs paieront plus cher que ceux qui ne dépassent pas le forfait de base conçu pour chaque foyer. De plus, la taxe incitative permet plus de cohérence car l'utilisateur paye en fonction du service qu'il utilise.



Sictom
Gestion des déchets

Tri à la source pour les biodéchets

Depuis le premier janvier 2024, il est interdit de jeter les déchets alimentaires dans la poubelle noire.

Pour rappel, ces poubelles sont enterrées ou incinérées, ce qui entraîne des frais sans cesse grandissant et de la pollution.

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va passer progressivement de 10 euros à 65 euros la tonne en 2025 pour les déchets enfouis.

Afin d'anticiper cette nouvelle loi et de vous apporter une solution, la mairie de Marquay a mis à la disposition des habitants dès 2022 deux composteurs (sur le parking de l'école celui des camping-car).

Vos biodéchets représentent en moyenne un tiers de votre poubelle noire. Les composter vous permettra de faire des économies sur vos poubelles noires.

Comment éviter une grosse facture ?

Avant tout, il vous faudra réduire vos déchets, car « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».

Pour faire des économies, trions mieux ...

Entre 70 et 80% des déchets de la poubelle noire n'y sont pas à leur place. Que devons-nous jeter dans cette poubelle ?

- Les déchets ménagers (sacs d'aspirateurs...)
- Petits objets en plastique (matériel scolaire, petits bouts de plastique cassés...)
- Déchets hygiéniques (masques, couches, mouchoirs, brosse à dent...).

Le reste des déchets doit rejoindre une filière de valorisation : ■ Les poubelles jaunes pour les emballages et le papier.

■ Les poubelles vertes pour le verre ■ Le composteur pour les déchets organiques □ Les piles dans les différents commerces.

□ Les habits dans les bornes prévues à cet effet... Les matériaux, bois... en déchetterie.

Pour aller plus loin : Vos objets, au lieu d'être jetés, peuvent avoir une nouvelle vie. Vous pouvez les donner aux organismes de récupération (récupérateurs par exemple), sur les sites de dons ("Et si nous donnions en Sarladais" sur facebook) ou les déposer sur les stands d'une gratiféria.

GRILLE TARIFAIRE 2024 (votée le 28/11/2023)							
COLLECTE EN POINT D'APPORT "DIT" VOLONTAIRE							
Part fixe	Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
	Nombre d'ouvertures forfaitaires d'une trappe de 60 L / an	16	26	34	40	44	52
	Nombre de passages en déchèterie / an	26	26	26	26	26	26
	Abonnement annuel	113,91€	113,91€	113,91€	113,91€	113,91€	113,91€
	Forfait annuel d'ouvertures	89,28€	145,08€	189,72€	223,20€	245,52€	290,16€
Part variable	Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures)	203,19€	258,99€	303,63€	337,11€	359,42€	404,07€
	Prix d'une ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 L				5,58€		
	Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie à partir du 27ème passage				10,55€		



B RULAGE DES DECHETS VERTS REGLEMENTATION

1 - Le brûlage des végétaux :

Dans les communes rurales, en l'absence d'épisode de pollution de l'air ambiant ou d'autres mesures exceptionnelles prises par décision municipale ou préfectorale, le brûlage des végétaux par les particuliers est toléré entre le 1^{er} octobre et le dernier jour de février. Le brûlage est interdit aux collectivités et entreprises d'espaces verts.

Le brûlage doit être précédé d'une déclaration en Mairie trois jours avant sa réalisation.

Les préconisations suivantes doivent être respectées :

- brûlage réalisé entre 10h et 16h
- en l'absence de vent
- sur une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule de secours.
- en présence de moyens humains et matériels permettant d'enrayer tout incendie.

Important : lorsqu'il est toléré dans le cadre de l'arrêté préfectoral, le brûlage reste à la discrétion du Maire qui peut l'interdire ou l'interrompre pour des motifs de sécurité ou salubrité publique.

En dehors des brûlages tolérés visés ci-dessus, des autorisations de brûlage peuvent être sollicitées pour des motifs exceptionnels ou d'urgence. La demande doit être transmise à la Préfecture, 15 jours avant le brûlage.

Dans tous les autres cas, les déchets verts doivent être éliminés via les filières classiques : déchetterie, broyage, compostage, etc.

2 - Les autres usages du feu :

Les feux de camp, les feux liés à des manifestations festives, les barbecues mobiles, les réchauds ainsi que les feux d'artifices, sont strictement interdits en forêt et à moins de 200 mètres des forêts entre le 1^{er} mars et le 30 septembre. L'usage de lanternes volantes (ou lanternes chinoises, sky lantern, lanternes célestes) est interdit de façon permanente sur l'ensemble du département.



Aucune dérogation ne pourra être accordée à ces interdictions.

3 - Les sanctions encourues :

Le non respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2017 est puni d'une amende de quatrième classe (135 €).

De plus, le fait de provoquer même involontairement un feu de forêt est puni de 2 ans d'emprisonnement et 30.000 € d'amende.

Horaires déchèteries

SARLAT

HORAIRES D'HIVER

LUNDI
8 h 30-12 h30 / 14 h-18 h

MARDI
8 h 30-12 h30 / 14 h-18 h

MERCREDI
8 h30-12 h30 / 14 h-18 h

JEUDI
8 h30-12h30 / 14h-18 h

VENDREDI
8 h30-12h30 / 14h-18 h

SAMEDI
8 h30-12h30 / 14h-18 h

JUILLET AOÛT

LUNDI
6 h 45 / 14 h

MARDI
6 h 45 / 14 h

MERCREDI
6 h 45 / 14 h

JEUDI
6 h 45 / 14 h

VENDREDI
6 h 45 / 14 h

SAMEDI
6 h 45 / 14 h

LES EYZIES

HORAIRES D'HIVER

LUNDI FERMÉ

MARDI
9 h-12 h30 / 13 h 30-17 h

MERCREDI
9 h-12 h30 / 13 h 30-17 h

JEUDI
9 h-12 h30 / 13 h 30-17 h

VENDREDI
9 h-12 h30 / 13 h 30-17 h

SAMEDI
9 h-12 h 30 / 13 h 30-17 h

JUILLET AOÛT

LUNDI FERMÉ

MARDI
7 h-14 h

MERCREDI
7 h-14 h

JEUDI
7 h-14 h

VENDREDI
7 h-14 h

SAMEDI
7 h-14 h



COMMUNE ET COMMUNICATION

◆ Panneaupocket :

Grace à l'application gratuite PanneauPocket, les alertes de la Mairie vous accompagnent partout.

Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information.

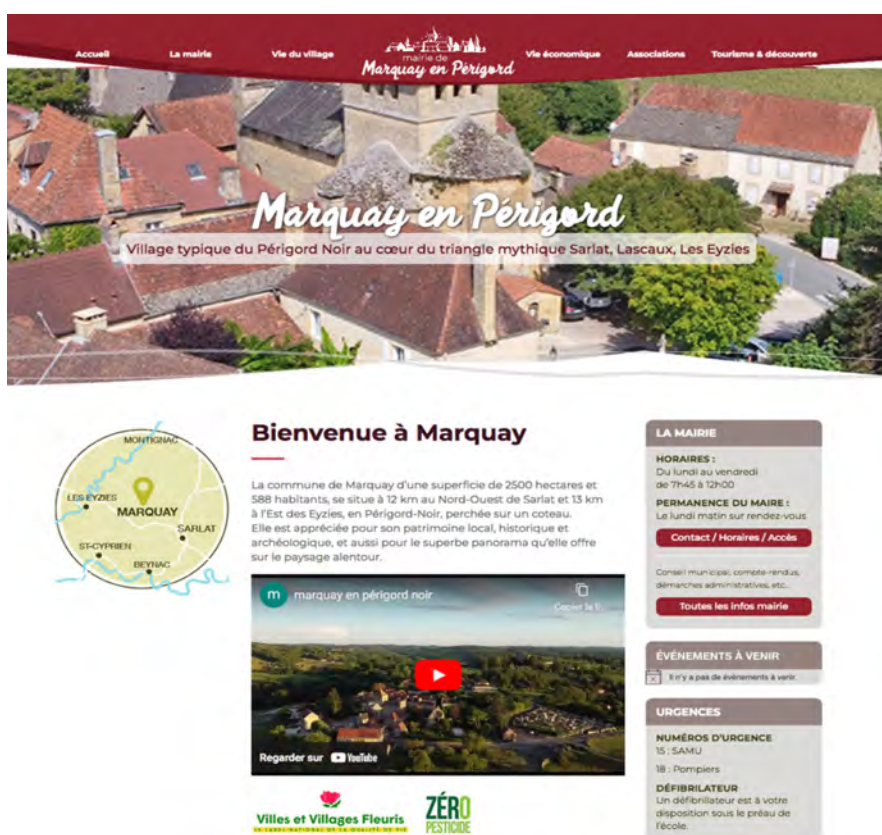
Toute association qui souhaite communiquer sur un évènement peut le faire en contactant la mairie qui assurera la diffusion.

Il est également possible de consulter les notifications diffusées par d'autres communes utilisant cette application.



Communication

◆ Site internet :



Le site internet est finalisé en presque totalité.

Il apporte toutes les informations, compte rendus des conseils municipaux, actualités et une aide pour les démarches administratives.

Une rubrique concerne les commerçants, artisans, agriculteurs, producteurs, entreprises avec leur adresse et coordonnées.

Le site internet a besoin de vous !

Vous êtes une entreprise ? Vous avez un commerce ? Vous avez des locations saisonnières ?

Vous souhaitez apparaître sur le site ? Pas de problème ! Prenez contact avec Stéphanie à l'adresse mail suivante : mairieanimation@orange.fr



L'EGLISE

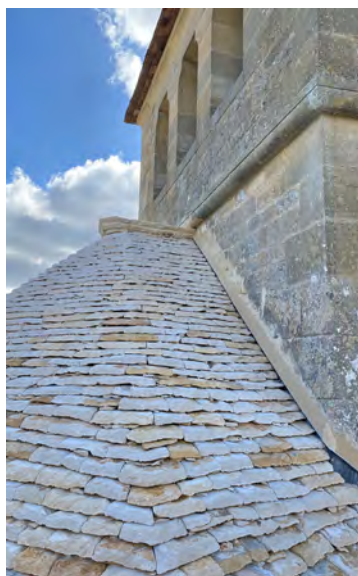
La toiture en lauzes du chœur a été achevée en début d'année.

Puis, le 20 avril, la dernière opération du marché contracté avec les entreprises a eu lieu, à savoir le démontage de l'échafaudage.

Il reste à traiter l'absidiole sud, aujourd'hui protégée par une bâche.

Cette phase étant hors marché, elle devra faire l'objet d'un nouveau dossier afin d'assurer le montage technique et financier.

Les démarches seront engagées en 2024 pour des travaux en 2025.



Les travaux

MAIRIE

La Municipalité a décidé de procéder au classement réglementaire des archives communales.

Pour ce faire, les locaux concernés (à l'étage de la mairie) ont été vidés et réhabilités par les moyens en interne (agents).

Les nouvelles étagères sont mises en place de la même manière.

Concernant le classement des documents, il est fait appel à une personne extérieure habilitée. L'opération débute vers le 15 janvier.

L'Agence Postale, pour des raisons de confidentialité et de fonctionnalité, avec l'appui technique et financier de La Poste, sera totalement remaniée puisqu'elle occupera la pièce située à l'arrière du secrétariat.

Les travaux sont prévus en cours d'année.



PRESBYTÈRE

Le logement a vu sa salle de bains entièrement refaite.

Les sols, murs et plafond sont neufs, la baignoire et le mobilier ont été changés.

Un créneau de deux semaines début août convenant aux occupants, à la commune et à l'entreprise Dubosc a permis de mener à bien ce chantier dans de bonnes conditions.



L'ESTEREL

L'Estérel est aujourd'hui composé de trois parties distinctes :

Tout d'abord, au niveau inférieur, l'Espace Santé et Bien-Être, L'étage, occupé par le logement.

Puis l'ancienne salle de restaurant et la terrasse couverte faisant actuellement office de dépôt de pain, pour lequel nous ne remercierons jamais assez les personnes bénévoles qui assurent sa tenue.

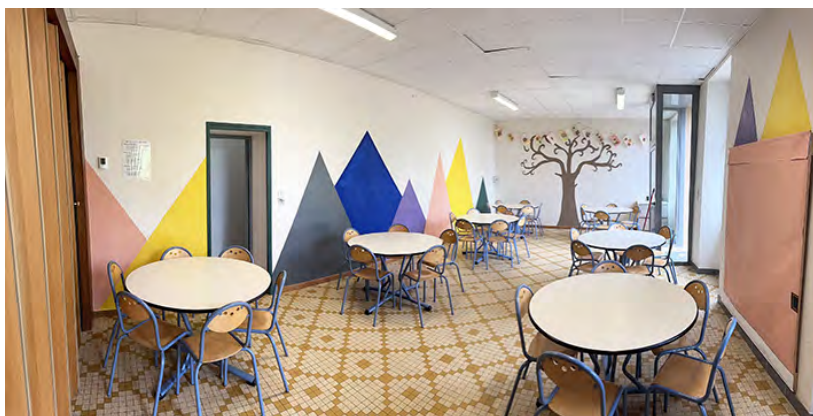
Une des hypothèses de destination finale de cet espace et de l'ancienne salle de restaurant a fait l'objet d'une étude d'aménagement par l'Agence Technique Départementale.

Cependant, à ce jour, dans l'attente d'éléments essentiels, aucune décision ne peut être prise.

L'ECOLE

En 2023, la mise en conformité de l'alimentation en gaz de la cuisine a été confiée à l'entreprise Fournial.

Carine, Christine, Cyril et Florent ont repeint la cantine, le couloir et la cuisine.



Les prévisions pour 2024 concernent principalement la toiture de l'ensemble école/salle des fêtes.

La couverture existante laissant apparaître des faiblesses et avant que des problèmes entraînant des dépenses encore plus importantes ne surviennent, il a été décidé de remplacer les bandeaux bitumeux actuels par des ardoises.

Les fenêtres de toit, gouttières et autres accessoires seront aussi remplacés.

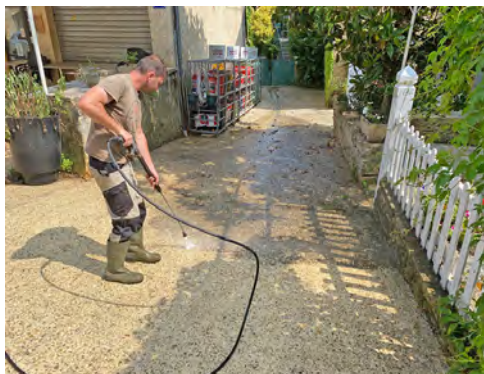
Pour des raisons de sécurité évidentes, ces travaux sont programmés pendant les vacances d'été.

Après cette opération, les deux toits-terrasses seront équipés de panneaux photovoltaïques.

Ce dispositif, combiné à l'emploi généralisé de lampes LED, contribuera à la diminution des dépenses d'énergie.

LE BOURG

Les rues en béton désactivé ont retrouvé leur aspect d'origine grâce un toilettage énergétique effectué à l'aide du nettoyeur haute pression et du travail des employés communaux. Les bancs ont également été repeints.



Notons aussi la construction d'un bac de compostage et d'un jardinet au niveau du parking à côté de la mairie à destination, entre autres, des camping-caristes.

Ces aménagements ont été très appréciés par le jury des « villages fleuris » lors de leur visite du 15 septembre.



LES CHEMINS BLANCS

Les 20,21 et 22 avril, une équipe « communale » a travaillé à la réfection en concassé calcaire des chemins de la station d'épuration et de la Faurie.

Les 13 et 14 octobre, les goulottes d'évacuation d'eau ont été mises en place sur ces deux chemins (les intempéries qui ont suivi ont permis de tester le principe).

Dans la foulée, l'équipe a procédé à la réparation des parties les plus dégradées du chemin forestier de La Grèzelie/La Carrière .

Nos remerciements à tous ceux qui ont fourni de leur temps et pour certains de leur matériel



LES CHEMINS GOUDRONNÉS

Les travaux réalisés par l'entreprise Lachenèvrerie sont les suivants :

- Chemin de La Faurie : revêtement tri-couche (montée 120m.)
- Allée des Peupliers : emplois partiels
- Route de Callabout : emplois partiels
- Chemin du Petit Bois : Grave émulsion et revêtement bi-couche
- Allée des Buis : empierrement calcaire et tri-couche

VOIES COMMUNALES

Travaux réalisés par le personnel et le matériel de la Communauté de Communes :

En juin, l'intervention a concerné les routes de La Gorse, Lespeysse, Le Breuil, Le Paradoux.

Le suivi de ces voies a consisté à réaliser des réparations par emplois partiels (point à temps) et revêtements de faible importance. Des travaux sur les fossés ont également été effectués.

La Communauté de Communes a par ailleurs contracté un marché de travaux d'élagage avec l'entreprise Lafon.

Ainsi, les 17 et 20 novembre, cette entreprise a effectué l'élagage de la route de Bardenat de la D6 à la D48.

Pour ce faire, les riverains sont avertis en amont par courrier, ces derniers ont ensuite la possibilité de récupérer les bois non broyés stockés en limites de parcelles.

Sur ce sujet, le rappel des règlements et usages fait l'objet d'un chapitre particulier.



COLLECTE DE DÉCHETS - Points d'apports volontaires

Dans notre commune, ces points d'apports volontaires seront au nombre de trois.

Deux d'entre eux sont installés. Il s'agit de containers semi-enterrés situés au bas de la route du Clauzel ainsi que de semi-enterrés au carrefour D6/Bardenat/Tailleferrie.

Celui du bourg, en contre-bas de la D6, face au cimetière, sera quant à lui constitué de containers enterrés.

Le chantier est pour l'instant suspendu pour cause de rupture de stock de fournitures.

Il est cependant important de noter que, selon nos informations, les nouveaux containers devront être en service au plus tard en juin et que les containers actuels auront été supprimés.



ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

Les arbres, haies et plantations

Le point sur la réglementation :

L'essentiel de la réglementation concernant les plantations peut se résumer ainsi – Les plantations en bordure du domaine public dont la hauteur est inférieure à 2m (haies) doivent respecter une distance minimale de 0,50m.

– Les plantations dont la hauteur est supérieure à 2m doivent respecter une distance minimale de 2m.

Ces distances sont mesurées depuis la limite de l'emprise.

– Aux embranchements ou carrefours routiers, la hauteur des haies ne peut excéder 1m au dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50m de part et d'autre du centre de ces intersections. La même hauteur doit être observée du côté du petit rayon sur tout le développement du tracé d'une route et sur une longueur de 30m dans les alignements droits adjacents.

Concernant l'élagage et l'abattage :

– Quelle que soit leur distance de plantation, les branches et les racines des arbres qui avancent sur le sol de la voirie communale doivent être coupées à l'aplomb des limites d'emprise, à la charge des propriétaires.

– Cette obligation vaut aussi pour le respect des hauteurs des haies.

– De plus, au même titre que les hauteurs de haies à proximité des intersections, des servitudes administratives grèvent les propriétés privées contiguës au domaine public routier : pour raison de sécurité (visibilité), les arbres à haut jet doivent être élagués sur une hauteur de 3m à partir du sol et dans un rayon de 50 m mesuré depuis le centre des carrefours et embranchements.

– Abattage : le maire peut décider l'abattage de plantations ou arbres privés qui présentent un danger pour la sécurité publique.



Les responsabilités :

En règle générale, la responsabilité des riverains est engagée lorsque leurs haies ou plantations empiètent sur le domaine public. Il en va de même pour tout arbre menaçant de tomber (arbre mort, branches cassées, etc...).

C'est ici qu'intervient la notion de « garde juridique » :

Les propriétaires forestiers sont responsables des dommages causés par leurs arbres, car ils en sont les gardiens.

Ils peuvent donc être amenés à endosser les conséquences juridiques et financières des dégâts causés par la chute d'arbres leur appartenant. Il en est de même pour les branches qui dépendent du sol où l'arbre est planté.

Sur les voies communales, la municipalité fera son affaire du coût éventuel de dégagement de la route.

Mais une chute d'arbre peut aussi provoquer un accident ou dégrader une ligne électrique, téléphonique ou de fibre optique. Il est alors possible que la responsabilité du propriétaire soit engagée.

Après renseignements pris auprès de ses services, il apparaît que le Conseil Départemental, en fonction des moyens d'intervention nécessaires, facture aux propriétaires le coût de dégagement de ses voies.

La dépense peut être de quelques dizaines à quelques centaines d'euros, mais en cas de dégâts subis par la chaussée, la signalisation ou les réseaux aériens notamment, la note peut atteindre des niveaux élevés.

C'est pourquoi nous ne saurions trop conseiller aux propriétaires forestiers de vérifier que leur assurance en responsabilité civile couvre ce risque spécifique.

Comme indiqué précédemment, l'entretien des haies et arbres est à la charge des propriétaires.

La règle, en l'absence d'action de leur part, prévoit une mise en demeure par lettre recommandée, et si elle n'est pas suivie d'effet, le maire peut engager les travaux aux frais des propriétaires.

Toutefois, en cas de danger imminent, le maire peut décider l'abattage de plantations privées, mais cette fois-ci à la charge de la commune.

La commune a le devoir de faire respecter ces règles et si elle ne remplit pas ce devoir, la collectivité peut être condamnée au titre de la responsabilité civile, voire au titre de la responsabilité pénale : soit en sa qualité de propriétaire, soit en sa qualité de garant du respect des lois.

Concrètement à Marquay :

Bien entendu, il n'est pas question d'appliquer à la lettre et partout des textes parfois contraignants et inadaptés à nos modestes structures.

Tolérance sera donc le maître mot pour nous aider à interpréter cette réglementation sur le terrain. Par exemple, il est toléré que les haies et plantations anciennes ne respectant pas le règlement actuel soient conservées, à condition qu'elles soient en domaine privé, mais elles ne pourront être renouvelées qu'à la charge d'observer les distances et hauteurs citées plus haut.

Inclure une dose de tolérance dans le texte implique l'ouverture d'un espace de liberté.

Mais elle suggère également un appel au civisme : le bon sens, le respect des autres et l'intérêt général doivent être prioritaires. Chacun sait que sa propre liberté ne doit pas entraver celle d'autrui qui plus est lorsqu'elle s'exerce sur un lieu public.

Nous devons donc accepter quelques contraintes, faute de quoi nous laisserions libre cours à une évolution anarchique, conduisant à faire d'un terrain communal un lieu de vindicte.

La libre circulation est un droit.

Certains d'entre nous exercent leur profession sur notre commune et ont donc la nécessité de recevoir et expédier des marchandises (agriculture, artisanat). D'autres accueillent des personnes (tourisme, restauration, agro-tourisme).

D'autres encore réalisent des travaux à titre privé et ont besoin de matériaux. Nous utilisons quasi quotidiennement notre véhicule et devons pouvoir le faire en toute sécurité. N'oublions pas non plus que nous devons tout faire pour faciliter l'accès aux secours en tout lieu, quelle que soit la taille des véhicules.

La municipalité a pleinement conscience d'être dans le devoir d'assurer cette libre circulation.

Dans ce cadre, comme indiqué au chapitre « voies communales », un courrier sera envoyé aux riverains dans lequel figure la date prévue des travaux d'élagage. Ce type d'opération a été réalisé sur la route de La Gorse et récemment sur la route de Bardenat.



Ces travaux, bien qu'étant, selon les textes, aux frais des riverains, seront entièrement pris en charge par la collectivité. Cependant, pour des raisons de qualité et période de taille, nous encourageons ceux qui le souhaitent à traiter eux-mêmes leurs haies, arbres d'ornement ou arbres fruitiers, y compris noyers.

Arbres, haies et plantations sur terrains privés

L'élague, une pratique qui fait l'objet de textes de lois

L'élague fait l'objet de textes de lois : la personne qui fait élaguer des arbres ou des arbustes est soumise à un certain nombre d'obligations dans sa pratique.

Inversement, un particulier est en droit d'exiger de son voisin qu'il fasse élaguer ses arbres si ceux-ci commencent à avoir des branches qui pénètrent dans son jardin. Quels sont ses droits et quelle est la réglementation ?

Que nous prescrit le Code Civil à propos de la pratique de l'opération ?

Vos obligations en matière de voisinage :

Si vous possédez un jardin avec des arbres ou des arbustes, vous êtes tenu de les élaguer avant qu'ils ne commencent à empiéter sur le jardin de votre voisin. Si des branches dépassent, votre voisin peut exiger en justice qu'une taille soit réalisée, et ce, même si l'arbre risque de mourir à la suite de cette opération d'entretien délicate.

Par ailleurs, la loi impose une distance minimale entre la pose d'un arbre et la limite du jardin mitoyen : si l'arbre mesure jusqu'à deux mètres de hauteur, la limite séparative doit être au minimum de 50cm. Si la plantation est supérieure à deux mètres de hauteur, la distance minimale doit être de deux mètres.

Vos droits par rapport à votre voisin :

Si des brindilles, des ronces ou des petites racines venant de chez vous pénètrent dans le jardin de votre voisin à travers une haie mitoyenne, ce dernier a le droit de les couper lui-même. Par contre, si des branches de vos arbres dépassent la limite séparative entre votre jardin et celui de votre voisin, sachez que celui-ci n'a pas le droit de les couper lui-même. La plantation reste votre propriété, et c'est à vous qu'il appartient de prendre cette décision. Toutefois, votre voisin peut entreprendre une action en justice si vous ne répondez pas à votre obligation. Si vous êtes le voisin lésé par les branches venant du jardin d'à côté, il faudra simplement commencer par demander à votre voisin de le faire. Si ce dernier refuse, envoyez lui une lettre en recommandé avec accusé de réception. Si cela ne suffit pas, vous devez saisir la Commission départementale de conciliation, avant, le cas échéant, de faire passer le litige en justice. Si la négligence de votre voisin refusant de faire élaguer ses arbres ou une haie mitoyenne a entraîné des dégradations chez vous, vous pouvez lui réclamer des dommages et intérêts.

Un voisin peut-il refuser d'élaguer ?

Cela arrive. C'est le cas, par exemple, si votre voisin est détenteur d'un titre qui l'autorise à ne pas respecter les distances imposées par la loi. Votre voisin n'est pas non plus obligé d'élaguer si les distances légales ne sont pas respectées (sans qu'il en ait le droit), et que personne n'a formulé d'opposition à ces distances depuis au moins trente ans.

Si votre terrain et celui du voisin appartenaient autrefois à une même propriété, et que des arbres ont été plantés à ce moment là, l'obligation de se conformer à la réglementation n'est pas non plus de mise.

Voilà pour le texte ... En pratique...

Bonne entente, compromis, conciliation.





Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne

Qu'est que le SMBVVD ?

Le syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne est une collectivité territoriale basée à Montignac. Elle a en charge la gestion des cours d'eau des communes adhérentes soit 65 communes.

Le territoire comprend la Vézère, ainsi que l'ensemble de ses affluents, de Larche à Limeuil. Ce qui correspond à 480 km de cours d'eau dont 77 km de Vézère.

Cette structure est composée de 5 agents de terrain plus une secrétaire. Elle est dirigée par 1 président et 5 vice-présidents qui sont élus tous les 6 ans par les délégués des communes adhérentes.

Quelle sont les dates importantes ?

- Création en 1970 avec seulement 9 communes adhérentes.
- 1989 le premier contrat de technicien rivière en Aquitaine a été créé.
- En 2013 une fusion a eu lieu entre tous les syndicats présents sur le bassin versant (syndicat de la Vézère, de la Beune, des ruisseaux et du Cern).
- 2020 Mise en place de la compétence GEMAPI, adhésion des 25 communes restantes sur le territoire pour aujourd'hui être à 65 communes (intégralité des communes du bassin versant de la Vézère en Dordogne).

Que fait le syndicat sur le territoire ?

Le syndicat a pour compétence la gestion des cours d'eau du bassin versant de la Vézère en Dordogne et intervient avec 4 grands objectifs :

- **La gestion quantitative de l'eau,**
- **L'amélioration de la qualité de l'eau,**
- **La protection et la restauration des milieux aquatique.**
- **L'animation et la sensibilisation au milieu aquatique**

Plus concrètement les agents du syndicat interviennent tout au long de l'année, sur différentes actions.

Les principales sont :

- Le retrait d'encombres au niveau des ouvrages de franchissement (ponts)
- La sécurisation des pratiques de loisir sur la Vézère par le retrait d'encombres et d'arbres
- La restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau (aménagements hydromorphologiques, restauration de la continuité écologique ...)
- L'encadrement et l'apport de conseils techniques aux demandes des riverains sur l'ensemble du territoire



La Vallée des Beunes

La Vallée des Beunes est classé comme zone spéciale de conservation par le biais de NATURA 2000.

Grande de 5 510 hectares, elle s'étend sur les communes de la Chapelle Aubareil, des Eyzies, de Marcillac Saint Quentin, de Marquay, de Meyrals, de Peyzac le Moustier, de St André d'Allas, de St Geniès, de Sarlat, de Sergeac, de Tamniès et de Tursac.



Zone humide de Bardenat



Zone humide du Rouillet

Qui contacter en cas de besoin ?

Le Président :

M^r CROUZEL Denis

Le Vice-Président responsable du secteur de la Vallée des Beunes :

M^r DELIBIE Didier

Les techniciens du Syndicat :

05 24 16 15 00

06 12 82 19 95

smbvvd@syndicat-vezere-dordogne.fr

<https://syndicat-vezere-dordogne.fr/>



► Fin de la première tranche de travaux :

Pour Les amis de l'église de Marquay, l'année 2023 marque la fin de la première tranche des travaux de l'église Saint-Pierre-es-Liens. L'association apprécie ce résultat, fruit de l'implication de tous, membres de l'association, habitants et amis de Marquay, pour entretenir ce monument qui marque profondément la forme du village.

Dorénavant, les usages sont plus confortables, et l'église se trouve embellie (couvertures, chéneaux, descentes d'eau pluviale, reprises des charpentes, consolidation, restauration et assainissement des murs, fissures et de la voûte, pose d'un paratonnerre, réfection partielle du sol, restauration du coq et de la croix, réparation d'une des 2 cloches, restauration du vitrail de la coupole).

L'appel à dons de la Fondation du Patrimoine, pour cette 1^{ère} tranche de travaux, est désormais terminé.

Certes, une 2^{ème} tranche est nécessaire pour la réfection de la toiture en lauze de l'absidiole sud, et la restauration des vitraux. Une autre campagne sera créée lorsque la 2^{ème} tranche sera lancée.



les amis de l'église de Marquay

► Les actions :

Cependant, à la dernière assemblée générale de l'association, il a été décidé d'utiliser les fonds propres de l'association pour restaurer les vitraux endommagés dès que possible.

Cette année, le culte a pu retrouver sa place, et marquer les moments importants de la vie villageoise que sont les baptêmes, les mariages, les fêtes religieuses, mais aussi les enterrements.

Parallèlement, Les amis de l'église de Marquay ont continué à faire vivre les quelques rendez-vous culturels, et à sensibiliser sur la nécessité d'aider la municipalité à supporter la facture des travaux.

Grâce à l'activité bénévole des membres de l'association, l'église est visitable tous les jours, et des visites guidées sont organisées lors des Journées Européennes du Patrimoine.

L'histoire de l'église est mieux connue dorénavant, grâce au travail d'un petit groupe d'adhérents, complété par les compétences de l'historienne Anne Bécheau. Cet historique est présenté à l'intérieur de l'église, et sous forme d'un livret, il est disponible au guichet de la Mairie.

Par ailleurs, un panneau de présentation combiné à un panneau d'affichage spécifique pour l'église est apposé en face de l'entrée de l'église.



Cette année, deux concerts ont eu lieu :

Au mois de juillet,
le trio de cordes Jérôme SIMON



Au mois d'août, David Aubaile
et Frédéric Deville,
Duo de piano unicorda et violoncelle

Rappelons que "les amis de l'église de Marquay" est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, ayant pour objet de favoriser la sauvegarde, la restauration, la mise en valeur de l'église, d'organiser l'animation dans le respect des moments cultuels, et d'approfondir la connaissance historique.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre, l'association est ouverte à tous.
l'association "les amis de l'église de Marquay"
Adhésion : 15 € par personne, par année

► **Contact :**

Email :
association-eglise-marquay@laposte.net

Courrier :
Association "Les amis de l'église de Marquay"
Mairie, 149 route de Sarlat - 24620 Marquay





ON INSCRIT
GRATUITEMENT,
ON RENSEIGNE ON PRÊTE
ON VOUS ÉCOUTE...

ON VA CHERCHER
A SARLAT LES LIVRES
QUE VOUS RÉSERVEZ...



ON SE RETROUVE CERTAINS
VENDREDIS à 17H30... On parle de
nos lectures, de nos coups de cœur,
on déguste des friandises, on papote !



ON CONTE, ON RACONTE
AUX ENFANTS DE L'ÉCOLE...
et on les accueille chaque mardi et
vendredi.

A LA BIBLI

On vous accueille
avec le sourire

le **VENDREDI** de 15h à 17h30

le **MARDI** de 11h à 12h

(de septembre à juin)

le **DIMANCHE** de 10h à 12h30

(en juillet et août),

On vous répond au téléphone :

05 53 28 87 21

et on lit vos mails :

mediatheque.marquay@ccspp.fr

et...

on participe
à l'opération
départementale!

ETRANGES LECTURES
Prix des lecteurs
2024

5 livres à découvrir...
On vote en mai pour
son préféré

Et même aux
opérations
nationales



H24!

NUIT de la
LECTURE...
PRINTEMPS
des POÈTES...
PARTIR EN
LIVRES...
...

et on est en réseau avec
SARLAT et SAINT-NATHALENE pour mieux répondre
à vos demandes... et encore mieux quand
la Médiathèque ouvrira enfin ses portes !



du THÉÂTRE ?

10 Novembre : 3 VEUVES à la MER
par le Théâtre de poche

12 Janvier : Vous avez dit bizarre ?
par la Troupe de Tarnies

courant Avril : à définir

EN CHANSONS ?

4 Février : Laureen Eon raconte BRASSENS

24 Mars : PORTRAITS de FEMMES par Chantemuse

et un nouveau PROJET ?

Faisons revivre
dans le village
la vie d'autrefois !

Habiller des mannequins et les
installer en situation dans
le village pendant l'été.

APPEL aux volontaires pour nous rejoindre
dans la mise en œuvre de cette idée

Comment ? en fournissant idées, photos,
vieux vêtements, accessoires, mannequins...
en participant à des ateliers
couture, déco - moments conviviaux à
partager...

Quand ? dans la salle au-dessus de la
bibli, aux heures d'ouverture

Où ? et/ou lors de rendez-vous fixés
ensemble.

Et pour plus
de précisions
contactez nous !

ON
SUR
COMPTÉ
VOUS



Illustrations
Claire Veyssière

ATELIER NUTRITION

Un atelier nutrition a été organisé par l'ASEPT durant les mois d'octobre et novembre et animé par Catherine Gagnaire, professionnelle spécialisée dans la santé des seniors.

Pendant 10 séances, 10 participantes ont assisté gratuitement à ce stage.

Les valeurs nutritionnelles, les "bons" et "mauvais" gras, sucres, lipides, glucides, fibres et autres ont été analysés et inspectés sous toutes leurs formes.



Atelier Nutrition



Une bonne alimentation est essentielle et doit être variée et équilibrée afin de préserver notre santé.

Cet atelier s'est terminé par un repas convivial et dans une bonne humeur.

Les mets ont été préparés par les participantes elles mêmes, qui ont pu mettre en valeur les informations reçues.

Les recettes n'en étaient que meilleures.

D'autres ateliers thématiques (mémoire, équilibre, bien-être, sommeil...) vont avoir lieu.

Ils sont gratuits peu importe votre régime de retraite.

Si vous avez plus de 55 ans et êtes intéressés, vous pouvez contacter Catherine au : 06 03 88 45 80.

En adoptant des comportements sains et adaptés à son âge on augmente sa capacité à rester en pleine forme plus longtemps.



Conservation du petit patrimoine

L'année passée 2023, nous avons eu beaucoup de travail pour entretenir le petit patrimoine restauré, débroussailler et nettoyer les chemins, ainsi que couper les arbres tombés.



La deuxième « cabane de Francis » est restaurée.



Le mur au Clauzel est presque fini.



Travaux prévus en 2024 :
La restauration de la dernière cabane au Clauzel.

Pour plus de renseignements s'adresser au secrétariat de l'association :
Tél. 05.53.29.68.81



MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE MARQUAY

En 2023, nous avons continué le développement et l'attractivité de notre joli petit marché dominical durant les deux mois d'été, sous la chaleur écrasante qui n'a pas empêché nos chers touristes et locaux de venir nous rencontrer.

Pour 2024, nous souhaitons poursuivre et encore dynamiser ce marché en réorganisant en plus deux marchés nocturnes, qui auront lieu en juillet (certainement le 17) et en août (la date reste encore à définir).

Nous tenons à remercier la municipalité, les employés municipaux pour la propreté de la place du marché ainsi que tous les partenaires, le comité des fêtes et les diverses associations de notre beau village.

Marché
de Producteurs



Contact marché de Marquay
Gilles CROUZEL
06.08.73.10.47



Chaque jour de la semaine, les 43 élèves de l'école de Marquay arrivent en bus ou en voiture des quatre coins du RPI.

➤ Dès 7h30, c'est Christine qui accueille les enfants et leur famille à la garderie. Certains y finissent leur nuit devant un jeu, d'autres ont déjà le ballon rond entre les pieds.

➤ A 8h20, c'est le départ de la navette du RPI, avec les plus jeunes de Marquay qui partent à l'école maternelle et à 8h40 c'est le retour du bus avec les plus grands qui arrivent de Tamniès.

➤ 8h45, « clap de mains », c'est le début de la journée !

Rituels de maths, phrase du jour, ateliers de français, fichier de numération : les séances d'apprentissage et d'entraînement s'enchaînent....

➤ 10h30, une petite pause s'impose, toute la cour de l'école est envahie par les bonnes odeurs de la cuisine de Carine. Une bonne soupe qui bouillonne, des légumes qui mijotent, tout est fait sur place avec de bons produits. D'ailleurs, à l'occasion de la semaine du goût et une fois par période, sur une semaine, tous les enfants passent en atelier derrière les fourneaux pour aider à préparer le menu du jour. Entre la découverte des produits bruts à peler, couper et l'utilisation des instruments de cuisine comme l'économe ou le presse purée, ces moments sont très riches d'apprentissages sur le contenu de nos assiettes. Alors un grand merci à Carine, qui partage avec les élèves son métier et son savoir-faire.

Avant l'heure du repas, retour en classe, rituel de conjugaison, dictée, manipulation des nombres et jeux de calcul, tout un programme pour gagner en connaissances ou en aisance sur les différents domaines d'enseignement de l'école.

➤ 14h, c'est l'heure de la bibliothèque ! Chacun peut prendre le temps de feuilleter puis d'emprunter des livres à la bibliothèque de Marquay.

Lecteur - emprunteur, les élèves ont un temps de lecture plaisir pour s'immerger dans un livre en plus des séances de classe où l'histoire du livre est le sujet de compréhension.

En plus du temps de lecture, chaque veille de vacances, les élèves sont « baignés » dans « l'heure du conte ». En effet, les élèves de Tamniès rejoignent ceux de Marquay pour profiter d'une matinée d'échange autour de contes racontés par des conteuses qui, avec leur voix, créent un univers différent à chaque histoire.

Mais les journées se suivent et ne se ressemblent pas, séances de sport, d'anglais, d'histoire, de géographie ou d'art, chaque matière est l'occasion d'une immersion dans les connaissances et d'un vrai travail de vie en collectivité (partage des avis, des idées, respect des autres et des règles).

➤ A 16h15, bus, garderie, départ au portail, la journée tire sa révérence pour laisser place à une suivante qui arrivera très vite ! Chaque jour d'école forme un élève qui deviendra un citoyen de demain !

Fabrice VEYSSIERE
Ecole de Marquay





ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES TAMNIÈS/MARQUAY

Cette année, l'association des parents d'élèves APE Tamniès/Marquay a retrouvé un second souffle.

Un nouveau bureau a été mis en place en début d'année :

- Président : CANTELAUBE Nicolas
- Vice-président : DELIBIE Pierre
- Trésorière : DESCROIX Lisa
- Trésorière adjointe : DA COSTA Amandine
- Secrétaire : DELIBIE Célia
- Secrétaire adjointe : DURIEZ Céline



L'année 2022-2023 a été forte d'un bilan positif et continue sur sa lancée pour cette année scolaire 2023-2024.

Ainsi en ce début d'année scolaire chaque école a reçu 1000€ dans le but d'aider à financer différents projets pédagogiques. Et croyez-nous, les instituteurs regorgent d'idées pour diversifier les apprentissages de nos chères têtes blondes. Cette année encore, les cours d'anglais sont financés avec l'aide du comité des fêtes de Marquay. Les classes allant du CP au CM2 en bénéficient, et cela leur permet une transition plus douce pour leur arrivée au collège.

Le bilan est positif en ce début d'année 2024, un peu plus de 3000€ de bénéfices en comptant les activités déjà financées. Et nous souhaitons que cela se poursuive. Nous tenons à remercier les deux mairies suite aux subventions qu'elles nous ont apportées.

La dynamique actuelle a permis de mettre en place de nombreuses activités. Ainsi un vide grenier a déjà eu lieu à l'automne. L'APE a tenu un stand au marché de Noël organisé par le comité des fêtes de Marquay, permettant d'y vendre les calendriers du RPI et les créations des enfants. Enfin pour Noël, les enfants accompagnés de leurs instituteurs nous ont livrés un très beau spectacle suivi d'un moment de convivialité avec l'ensemble des familles.

D'autres projets sont en cours d'élaboration :

- ❖ Un loto pour le mois de mars
- ❖ Un carnaval au printemps
- ❖ Un week-end de cohésion au mois de mai en gîte pour les CM2 avant leur entrée au collège
- ❖ La kermesse de l'école en juin
- ❖ Tenue de la buvette pour le marché gourmand de Tamniès



Notre équipe est ouverte pour accueillir de nouveaux membres, grâce à vous nous sommes plus forts.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos collaborateurs : mairies, personnel éducatif, comités des fêtes, foyer rural, amicale laïque, les commerçants et bien sûr nos enfants ainsi que leurs parents.

L'équipe de l'APE Tamniès/Marquay



UNE BELLE ANNÉE !

2023 fut une superbe année, de nombreuses manifestations ont eu lieu à Marquay et le bilan est très positif. Notre merveilleuse équipe de bénévoles aura bien travaillé durant cette année encore afin que tout se déroule sans encombre.

► Randonnée Quad et SSV

Nous avons démarré cette année avec une nouveauté le 7 Mai : la Randonnée Quad et SSV. Une journée pleine de convivialité avec de très nombreux participants venus de nombreuses régions différentes pour découvrir les chemins périgourdins.

Un parcours de 80 km était proposé pour un retour à Marquay vers 13h. Toutes et tous se sont retrouvés autour d'un superbe repas du terroir préparé par nos soins.

Le soir, cette journée s'est terminée entre participants et bénévoles avec la présence de Crusta Drive (remorque poissons et fruits de mer) pour le plaisir des papilles.



► Feu de la St Jean

Ensuite, nous avons organisé le traditionnel feu de Saint Jean le 23 Juin. Une belle soirée animée par le groupe Mad Dog's, un bon repas et un joli feu de Saint Jean.

La recette parfaite pour attaquer la saison d'été.



► Course de côte

C'est la 27^{ème} édition que nous avons organisée cette année les 9 et 10 juillet. Superbe édition 2023 ! Comme toujours, une parfaite équipe de bénévoles au rendez-vous permet de préparer une telle épreuve dans des conditions top !

Un plateau de voitures plus conséquent a permis d'offrir un super spectacle aux spectateurs venus pour l'occasion très nombreux à Marquay.

Record battu et nouvelle victoire pour le girondin, Fabrice GALLO lors d'une bagarre qui aura duré toute la journée avec le périgourdin, Rémi BECHADERGUE au volant de sa nouvelle Taatus Formula Master.

Le record de notre épreuve passe donc sous les 49 secondes cette année.

1^{er} : Fabrice GALLO 48"329

2^{ème} : Rémi BECHADERGUE 49'219

3^{ème} : Romain PATACCONI 50"157

Félicitations également aux Marquayais et également bénévoles qui ont participé, Nicolas LAVAL, Pierre RAMOS et Gaétan PARADE qui finissent respectivement à la 20^{ème}, 21^{ème} et 25^{ème} place.



On vous donne rendez-vous pour la 27^{ème} édition prévue les 13 et 14 juillet 2024.

Nous remercions la municipalité, les employés communaux, les riverains, les commissaires, les officiels, les partenaires et bien sur les nombreux bénévoles présents chaque année pour organiser cette épreuve.



► La Marquayaise

Le village a retrouvé son calme mais très vite, ce sont les randonneurs que nous avons accueillis dans le village le 23 Juillet pour la 11^{ème} édition de "la Marquayaise"

Les marcheurs ont pu profiter d'un agréable circuit de 10 km. Les cyclistes avaient le choix entre différents parcours totalisant 20, 28 ou 36 km. Toutes et tous se sont retrouvés pendant le circuit pour un ravitaillement en pleine nature.

De retour dans le bourg, nous les attendions pour leur proposer un repas grillades.



► Fête du village

L'heure des vacances n'avait pas encore sonné pour notre comité. En effet il restait la plus grosse manifestation à organiser. Les 4,5 et 6 Août a eu lieu la Fête du village. Cette édition 2023 s'est déroulée avec une météo très capricieuse. Vous étiez nombreux autour des assiettes tapas parfaitement préparées par les petites mains des nombreux bénévoles. Le groupe TTC a tenu à faire monter les 50 bénévoles sur la scène pour cette magnifique photo.



Un énorme succès dès le vendredi avec la soirée animée par TTC.



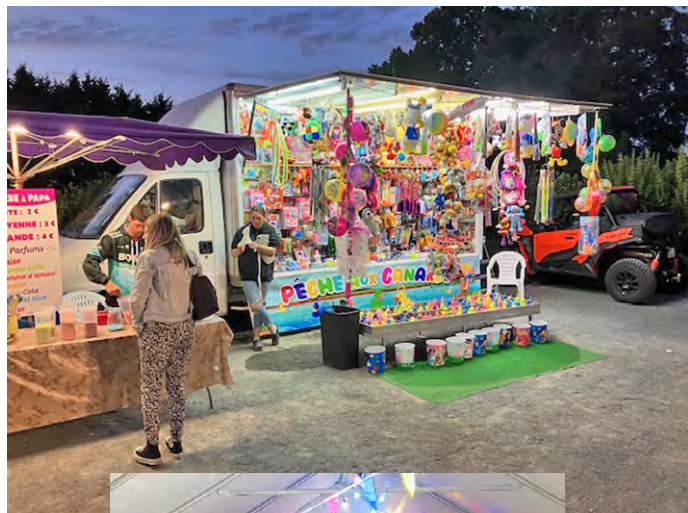
Les Flamants Roses !



Le Samedi après midi a eu lieu le concours de pétanque, de nombreux concurrents ont répondu présents malgré l'air frais peu habituel début août.

Pendant ce temps, cela ne chôme pas autour de la salle des fêtes pour se préparer à vous recevoir pour la deuxième soirée. Nous étions 380 à déguster la traditionnelle Paella ce samedi soir. Nous avons prévu des grands chapiteaux et heureusement parce que la pluie s'est invitée pour une grosse partie de la soirée. Malheureusement, l'orchestre n'a pas pu jouer sur la scène détrempée.

Fort heureusement qu'à Marquay on sait faire la fête et nous nous sommes mis à chanter autour de cette immense buvette jusqu'à tard dans la nuit.



Après quelques petites heures de sommeil et sous un ciel plus agréable, les producteurs s'installaient dans cette même cour d'école pour accueillir les lève-tôt et préparer le marché gourmand du midi où là aussi, nous avons tous ensemble, pu partager un bon moment de convivialité en musique.

Dans l'après midi nous avons testé votre culture musicale autour de la buvette lors d'un chouette Blind Test. Nouveauté le dimanche soir, Gilles Crouzel, Crusta Drive ainsi que la ferme de la Grézelie étaient présents pour nous régaler à nouveau et c'est Les ROADYS qui ont mis l'ambiance dans le village pour clôturer cette édition 2023 !

Un grand merci aux 50 bénévoles qui se sont investis dans cette manifestation et durant la saison. Cette équipe de flamants roses est magique !



► Rando Mob

Le 1 octobre avait lieu la 2^{ème} édition de la Rando Mob.

Magnifique journée ensoleillée avec la présence de nombreux et sympathiques participants.

Après un parcours de 75 km, Ils nous ont rejoints au village afin de partager un bon et convivial repas.

Toutes et tous sont repartis très contents de leur journée Marquayaise!



Cette belle saison s'est clôturée par le marché de Noël le 10 Décembre !

Une très belle édition avec de très nombreux créateurs et artisans. Beaucoup de visiteurs dans l'ensemble lors de cette belle journée.

Voilà quelques années que ce marché a lieu et ne cesse de se développer. Un bilan très positif pour cette année 2023. Je tiens très sincèrement à remercier l'ensemble des bénévoles investis dans cette association.

Bienvenue à ceux qui nous ont rejoints cette année.

A très vite pour de nouvelles manifestations dans notre beau village de MARQUAY !

Florent LIRAUD



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024

- | | |
|----------------------------|--|
| ◆ 19 mai | Rando Quad/SSV |
| ◆ 29 juin | Feu de Saint-Jean |
| ◆ 13 et 14 juillet | Course de côte (28 ^{ème} édition) |
| ◆ 30 juillet | Randonnée VTT et pédestre |
| ◆ 2, 3 & 4 août | Fête du village |
| ◆ date à définir | Rando Mob |
| ◆ 1 ^{er} décembre | Marché de Noël |

D'autres manifestations se grefferont au calendrier en cours d'année.



L'association de chasse communale "Les Marcassins" vous présente
ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024 !

Pour la saison 2023/2024 un jeune de la commune est en cours de formation afin de passer son permis et de rejoindre notre équipe.

Pour l'année 2022/2023 nous avons atteint le quota demandé par les services préfectoraux soit 112 sangliers, 45 cervidés et 45 chevreuils.

Nous remercions la municipalité pour son soutien et les propriétaires qui nous permettent d'accomplir notre loisir et nous autorisent la pratique de la chasse sur leurs propriétés, je suis toujours personnellement très attaché au respect du code de la chasse et de la sécurité ainsi que de l'environnement tout en respectant au mieux la propriété de chacun, je reste toujours à l'écoute des propriétaires qu'ils soient chasseurs ou qu'ils ne soient pas chasseurs, je respecte le choix de tous.

ENSEMBLE PARTAGEONS ET PROTEGEONS NOTRE NATURE ET SON ENVIRONNEMENT

Bonne année à vous et à vos proches !

Le Président Emmanuel Dubois et l'ensemble des chasseurs
Association de chasse communale de la commune de Marquay "Les Marcassins"



GYM POUR TOUS

Nous voici reparties pour une nouvelle Année. Celle-ci se termine et nous, nous continuons à s'occuper de notre Bien-Être, surtout en ces moments compliqués.

Venez-vous « relâcher » et « déstresser » en vous faisant du bien.

Une heure de gym dans une ambiance décontractée où la bonne humeur est au rendez-vous.

Gym pour tous



CATHERINE nous coache tous les mardis à la Salle de Convivialité de Marquay

SEANCE GYM DOUCE :

◆ de 18 h à 19 h

Posture, équilibre, concentration, mémoire, coordination, souplesse et entretien musculaire.

◆ de 19h15 à 20h15

Gym plus rythmée : cardio, musculation, exercices avec élastique, bâton, ballon, etc

et les Jeudis à la salle des Fêtes de Tamniès, MICHEL prend la relève

GYM TONIQUE

◆ de 19 h à 20 h

renforcement musculaire, abdos, fessiers, quadriceps, biceps, adducteurs et tous les autres. Sa devise : celle des séries, bien sûr, mais tout en douceur

► Forfait participatif à l'année :

(Septembre 2023 - Juin 2024)

■ 1 séance/semaine 110 €

■ 2 séances/semaine 170 €

■ 3 séances/semaine 230 €

A très bientôt, Sylvie Jesinghaus

► Renseignements :

Brigitte Choucherie ☎ 06 70 03 25 19



33 ans d'existence pour l'entente Marquay Tamniès qui regroupe une cinquantaine de licenciés passionnés de football. La co-présidence est assurée par Quentin Albié et Adrien Huguet et l'entraînement par Loïc de Sousa et Quentin Albié.

Les deux équipes qui évoluent respectivement en division 2 départementale et division 4 obtiennent des résultats très honorables à l'inter-saison.

Une équipe d'anciens "Foot loisirs" dispute également dans la bonne humeur quelques matches contre des équipes homologues voisines.



Equipe 1



Equipe 2



Equipe Foot loisirs
Match à Marcillac



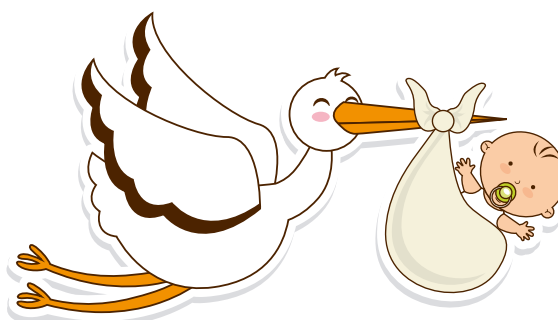
NAISSANCES

Emile, Paul FAUGERE

Le 7 mars 2023

Zola LAMAZE

Le 16 août 2023



Toutes nos félicitations

MARIAGES

Sylvie, Janine JESINGHAUS et Hans Helmut ZAUN

Le 28 décembre 2023



Toutes nos félicitations

DÉCÈS

Célestine Gabrielle ROGER BOUYSSOU

Le 12 janvier 2023

Jean Pascal Pierre LITTMAN

Le 13 juillet 2023

Jean CROUZEL

Le 17 septembre 2023



Toutes nos condoléances aux familles





Dimanche 14 janvier, la traditionnelle cérémonie des vœux a eu lieu à la salle de Convivialité. Le maire entouré des conseillers et d'élus de communes voisines a présenté ses vœux et tracé les grandes lignes des projets à venir pour cette année 2024. Le buffet qui a suivi s'est déroulé dans la bonne humeur.

Paulo a su nous régaler de quelques ritournelles dont il a le secret !



Bulletin municipal 2024

Directeur de la publication : Jean-Luc Astié - Bulletin élaboré par l'équipe municipale avec l'aide du personnel administratif
Merci aux associations locales pour la rédaction de leurs pages